

Image not found or type unknown



maladie pendant disponibilité

Par **Mimie1205**, le **19/12/2018** à **10:12**

Bonjour,

je suis tombé malade (reconnus en ALD exonérante et en longue maladie par la sécu) pendant ma disponibilité. Je travaillais à ce moment là dans le privé en cdd fin de contrat le 30 septembre 2018.

J'aimerais savoir si je peux reprendre le travail dans le public avant la fin de ma dispo qui est le 1 septembre 2020 en temps partiel thérapeutique?

Merci par avance pour votre réponse

Maud

Par **P.M.**, le **19/12/2018** à **17:55**

Bonjour,

S'agissant apparemment d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...